

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 23 Janvier 2025

L' an 2025 et le 23 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire

Présents : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : GANTOIS Renée, PROFILI Maria Lina, MM : BRAIBANT Jean Louis, CLAUDET Franck, DENIS Frédéric, HUSSON Philippe, MASSON Romain, RASQUIN Fabrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOURGEOIS Sandrine à M. RASQUIN Fabrice, FLODROPS Ingrid à Mme PROFILI Maria Lina, HELLEBOUT Ludvine à M. DEVRESSE Jean Pol, M. LAURENT Fabrice à M. DENIS Frédéric

Excusé(s) : Mme FRAINCART Aurore, M. GONTHIER Jérôme

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 16/01/2025

Date d'affichage : 16/01/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 27/01/2025

et publication ou notification

du :

A été nommé (e) secrétaire : M. CLAUDET Franck

Ordre du jour

Installation du nouveau Conseil Municipal Enfants

1°) Affaires financières et comptables :

- Récompenses du concours des maisons illuminées 2024
- Demande de subvention

- Location d'un cabinet médical
- 2°) Autorisation d'engagement de 25% des dépenses d'investissement 2024 sur 2025
- 3°) Convention financière pour l'année 2025 avec l'ADV Le Lien
- 4°) Convention de groupement de commande pour les travaux d'assainissement, eau et voirie rue pasteur avec les régies intercommunales
- 5°) Projet d'étude radio de l'entreprise ATC France
- 6°) Personnel communal et affaires y afférent :
 - Fixation de l'enveloppe du Complément Indemnitaire Annuel 2024
 - Création d'un emploi permanent de technicien
- 7°) Annulation du projet Ages et vie
- 8°) Questions diverses
- 9°) Informations du Maire :

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Récompenses du concours des maisons illuminées 2024
Demande de subvention de l'association Le Sangler des 2 Vireux
Location d'un cabinet médical à Mme MASSART
Cotisation à l'association des Maires 2025
Autorisation d'engagement de 25% des dépenses d'investissement 2024 sur 2025
Convention financière 2025 avec l'ADV Le Lien
Groupement de commande pour les travaux de voirie assainissement et eau rue pasteur avec les régies eau et assainissement
Projet d'étude téléphonie mobile de l'entreprise ATC France
Fixation de l'enveloppe du CIA 2024
Création d'un emploi permanent d'adjoint technique
Versement d'un capital décès à l'ayant droit de Mr BRIANTAIS Christophe
Affouage 2025

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20 heures. Mr CLAUDET est nommé secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte rendu de la séance du 18.12.2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire procède à l'installation des nouveaux conseillers municipaux enfants : Mmes ETTOUIL Sofia et NASSRI Jalya et leur souhaite la bienvenue et une bonne implication au cours de leur mandat.

réf : 2025-001 **Récompenses du concours des maisons illuminées 2024**
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de fixer les récompenses du concours des maisons illuminées comme suit :
4 bons à 10 €
20 bons à 15 €
10 bons à 20 €

20 bons à 25 €
4 bons à 30 €
3 bons à 40 €
2 bons à 50 €
11 bons à 15 € pour les commerçants

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Mme PROFILI informe que la cérémonie aura lieu le 21.03.2025 à 19h à la salle des fêtes.

réf : 2025-002 Demande de subvention de l'association Le Sanglier des 2 Vireux

Le Conseil Municipal

Vu le courrier de l'association Le Sanglier des 2 Vireux du 13.01.2025,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de demander à l'association de faire sa demande au SIVOM compétent en la matière.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-003 Location d'un cabinet médical à Mme MASSART

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de location d'un cabinet médical de Mme MASSART Alexandra orthopédaogogue,

Considérant que pour l'instant le cabinet du dentiste est disponible,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de louer un cabinet médical à Mme MASSART Alexandra Orthopédaogogue à titre d'un bail professionnel pour une durée de 6 ans du 01.02.2025 au 31.01.2031 pour un loyer gratuit durant une année du 01.02.2025 au 31.01.2026, puis 25€ par jour pour une utilisation 2 jours par semaine et sous condition que le bail sera rompu si un dentiste voulait s'installer.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur Le Maire propose l'inscription de ce point à l'ordre du jour. La proposition est acceptée à l'unanimité.

réf : 2025-004 Cotisation à l'association des Maires 2025

Le Conseil Municipal,

Vu l'appel à cotisation de l'association des Maires pour 2025,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de régler la cotisation 2025 à l'association des Maires d'un montant de 1 167.19 €.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-005 Autorisation d'engagement de 25% des dépenses d'investissement 2024 sur 2025

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,
 Vu l'article 15 de la Loi 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation qui permet aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non comprise les dépenses afférentes au remboursement d'emprunt,
 Vu les dépenses d'investissement du budget primitif, des décisions modificatives 2024 qui s'élèvent à 1 713 691.81€,
 Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2024 dans la limite de 428 422.96 € comme suit :

	Chapitres	Prévu 2024 BP+DM	25%	articles	montant
Immobilisations incorporelles	20	6 000.00	1 500.00	202	
Subvention d'équipement	204	264 100.00	66 025.00	204182	
Immobilisations corporelles	21	1 443 591.81	360 897.96	2111	12 000.00
				212	10 000.00
				2131	90 000.00
				2132	43 897.96
				2151	50 000.00
				21538	50 000.00
				2157	15 000.00
				2158	20 000.00
				2183	10 000.00
				2184	10 000.00
2188	50 000.00				
Total 21					360 897.96
Immobilisations en cours	23	0.00	0.00		
Total		1 713 691.81	428 422.96		

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2025-006 Convention financière 2025 avec l'ADV Le Lien**

MM DENIS et HUSSON intéressés par la question ne prennent pas part aux délibérations ni au vote.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la convention financière 2025 avec l'ADV Le Lien Centre Social,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention financière 2025 avec l'ADV Le Lien Centre Social.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Mr Le Maire informe que l'AVEC a libéré la salle au 13 posty et que ce local pourra être mis à disposition de l'ADV Le lien pour le code de la route.

Mr RASQUIN lit les remarques de Mme GUMEZ concernant le projet de convention.

Mr CLAUDET souhaiterait savoir ce que les autres communes s'engagent à verser et versent réellement. Il demande également d'enlever dans l'annexe le mot « gratuites ». L'article 11 est maintenu comme proposé par la commune et il est ajouté un article 16 : Par souci de transparence, il sera porté à connaissance des différents financeurs le montant des subventions de chacun. (convention de départ et financement total final versé par chacun).

réf : **2025-007 Groupement de commande pour les travaux de voirie assainissement et eau rue pasteur avec les régies eau et assainissement**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L5211-4-3 et L5211-4-4 du CGCT, ainsi que les articles L2113-6 à 8 du code de la commande publique sur les marchés publics qui offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats.

Au de ce qui précède, il apparait pertinent de conclure un groupement de commande pour les travaux d'assainissement, d'eau potable et de requalification de la commune lesquels comprennent des travaux d'aménagement relevant des compétences de la régie eau potable et des travaux sur le réseau d'assainissement relevant de la compétence de la régie assainissement,

Après avoir pris connaissance de la convention de groupement de commande,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commande pour les travaux de voirie, d'assainissement et d'eau potable de la rue pasteur avec les régies eau et assainissement.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-008 **Projet d'étude téléphonie mobile de l'entreprise ATC France**
Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Mr Le Maire sur le projet,
Considérant qu'il existe des zones blanches en matière de téléphonie mobile dans le
fonds de Molhain,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser l'étude de l'entreprise ATC France pour étudier le projet de
location de la parcelle AD 603.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-009 **Fixation de l'enveloppe du CIA 2024**
Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30.06.2021 fixant le régime indemnitaire,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de fixer l'enveloppe du Complément Indemnitaire Annuel 2024 à 6000.00 €.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

*Mr HUSSON demande si les ayants droits des personnes décédées auront droit au
CIA 2024.*

Mme FALCIONI se renseignera auprès du Centre de Gestion.

Le point création d'un emploi permanent de technicien est annulé car il a déjà fait
l'objet d'une délibération le 27.09.2023.

réf : 2025-010 **Création d'un emploi permanent d'adjoint technique**

Considérant qu'il est nécessaire, pour les besoins du service, de créer un emploi
permanent d'agent d'entretien polyvalent des espaces verts, bâtiments et voiries des
services techniques dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie
hiérarchique C à temps complet avec une durée hebdomadaire de travail de 35
heures.

* qu'il est nécessaire de recruter un agent sur cet emploi.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :

* **DECIDE** de créer un emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent des espaces
verts, bâtiments et voiries des services techniques dans le grade d'adjoint technique
relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet avec une durée
hebdomadaire de travail de 35/35^{ème}, à compter du 01.04.2025.

* **DECIDE** de dégager les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-011 Versement d'un capital décès à l'ayant droit de Mr BRIANTAIS Christophe

Mr Le Maire expose :

Un agent titulaire de la commune est décédé le 15.12.2024. Il était en position d'activité. Il s'agit de Mr BRIANTAIS Christophe, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Lorsqu'un fonctionnaire décède avant l'âge légal de départ à la retraite quelque soit la cause du décès, la collectivité qui employait l'agent à la date du décès doit verser un capital décès aux ayants droits.

Le capital décès est par conséquent une prestation obligatoire à la charge de la collectivité.

Le montant du capital décès versé aux ayants droits de l'agent décédé est égal à la dernière rémunération brute annuelle du fonctionnaire décédé telle que prévue par les dispositions de l'article 20 de la Loi du 13.07.1983,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique

Vu l'article 20 de la Loi du 13.07.1983,

Vu la Loi n°84-53 du 26.01.1984 notamment l'article 119,

Vu le Décret 2021-176 du 17.02.2021,

Considérant le décès de l'agent Mr BRIANTAIS Christophe, adjoint technique principal 2^{ème} classe,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser aux ayants droits de Mr BRIANTAIS Christophe (soit Mme DE ANGELIS Nathalie) un capital décès de 30 315.04 € et d'inscrire cette dépense au budget.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Il est précisé que le cas de Mr CHASSELOUP n'était pas le même.

Monsieur Le Maire informe de l'abandon du projet Ages et Vie pour des raisons économiques de la Société.

Mr HUSSON demande qu'on lui communique les plans.

réf : 2025-012 Affouage 2025

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser l'Office National des Forêts à mettre en affouage les parcelles 19 et 23 pour 2025.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Mr Le Maire informe que le tirage des parts de bois aura lieu le 17.02.2025 à 14h.

Questions diverses :

NEANT

Informations du Maire :

- Présentation d'un projet de fresque sur les sanitaires de la place tiercet : *Mr CLAUDET rappelle qu'il y a un projet global d'aménagement de la place tiercet et qu'il y aura une cohérence à respecter. Mr DEVRESSE demande à voir des réalisations grandeur nature.*
- Orientation des sinistres rue du moulin et rue de la tannerie vers la communauté de communes dans le cadre de la GEMAPI en raison des inondations

Complément de compte-rendu:

Mr MASSON informe que les habitants de la rue Darcourt n'ont pas été prévenus des travaux dans la rue.

En mairie, le 27/01/2025
Le Secrétaire
Mr CLAUDET Franck

